



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 15/11/2019

ID : 081-218102572-20191104-2019DEL80-DE

Date de la convocation  
29.10.2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mme BABAUX, Mr LEFERT, Mme TRUTINO, Mr SAMATAN, Mmes GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme KLIMEZACK-GIL

N° 19/80

**Absents** : Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU  
Mme GARCIA procuration à Mme VILLENEUVE  
Mr CROUZET procuration à Mr FABRE  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY  
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH  
Mme ANGLES procuration à Mr LEFERT  
Mr DE GUALY procuration à Mr GALINIE  
Mme THUEL procuration à Mme PAWLACZYK  
Mme PELLEGRINI procuration à Mme KLIMEZACK-GIL  
Mr PEYRONIE

**Secrétaire** : Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

Pour le bon déroulé des travaux liés à l'aménagement de l'esplanade, il convient de sécuriser les conditions réglementaires d'occupation du domaine public ferroviaire dans l'attente d'une décision définitives concernant leur affectation.

**CONVENTION  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE  
EMPRISE SNCF**

Afin de permettre de concilier la réalisation des travaux, sans grever le devenir des dites voies, il est proposé de signer avec la SNCF une convention d'occupation temporaire des emprises nécessaires à la réalisation de ce projet. Outre son caractère temporaire, cette convention prévoit sur les emprises concernées l'interdiction de déposer des voies ainsi que la réversibilité des aménagements envisagés

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec la SNCF.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 novembre 2019  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

